



RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00001
Numéro SIREN : 410 417 729
Nom ou dénomination : ARSENAL AUDIT-LENCOU-PHARE ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2015 sous le numéro de dépôt 4353



DB3C Audit
196 rue Pasteur
33200 BORDEAUX

97 B-1

Téléphone : 05 57 22 45 22
Télécopie : 05 56 08 14 22
Site Internet : www.db3c.fr

1. du Greffe
de Commerce

Le 10 MARS 2015

sous le N°.....9353

ARSENAL AUDIT-LENCOU-PHARE ET ASSOCIES S.A.R.L.

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la
société ARSENAL AUDIT-LENCOU-PHARE ET
ASSOCIES, société à responsabilité limitée,
en société par actions simplifiée**

Assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2015
ARSENAL AUDIT-LENCOU-PHARE ET ASSOCIES S.A.R.L.

40, rue de l'Arsenal - 33000 Bordeaux

Ce rapport contient 3 pages

Société membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux
RCS Bordeaux : 794 243 543 - APE 6920Z
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 40794243543



ARSENAL AUDIT-LENCOU-PHARE ET ASSOCIES S.A.R.L.

Siège social : 40, rue de l' Arsenal - 33000 BORDEAUX

Capital social : €7.622

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ARSENAL AUDIT-LENCOU-PHARE ET ASSOCIES, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2015

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 2 mars 2015, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- la société a été constituée en juillet 1997 par des apports des associés d'un montant total de 7.622 € ;
- le projet des comptes annuels au 31 décembre 2014, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 323 k€ et un bénéfice de 25 k€.



Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Bordeaux, le 9 mars 2015

Le Commissaire aux comptes

Aurélien GERNEZ
DB3C Audit